

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 15 octobre 2020

Conseillers en exercice :	33
présents :	29
pouvoirs :	4
non participé au vote	0
votants :	33
abstentions :	0
voix pour :	33
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 15 octobre 2020 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 08 octobre 2020, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Morgan BERGER, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Morgan BERGER – M. Julien HAUSER – Mme Carole VANDEVOORDE – M. Michel BERGER – Mme Nadège SKOLLER – M. Yannick LAURENT – Mme Géraldine GORDIEN – M. Gilles PREVOT – Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU – M. Bernard HANUS – Mme Christiane PERRIOT – M. Florent RODRIGUES – Mme Sylvie GAUTIER – Mme Christine BAUDET – M. Patrice BOISSON – Mme Brigitte DESUCHE – Mme Aurélie PINEAU – M. Dominique VERRIER – Mme Céline LAURENT – M. Stéphane CORNET – Mme Carole PLEDRAN – M. Jonathan MUÑOZ – Mme Dominique DAIGRE – Mme Yasmin UVEAKOVI – M. Romuald CARRY – M. Jean-Hubert LELIEVRE – Mme Emilie RICHAUD – Mme Florence PECHEVIS – M. Damien BERTRAND.

ETAIENT EXCUSES

M. Yoann BASSON (donne pouvoir à M. Florent-José RODRIGUES) – Mme Bernadette BOULAIN (donne pouvoir à M. Morgan BERGER) – M. Valentin ROUGIER (donne pouvoir à Mme Céline LAURENT) – M. Richard FERCHAUD (donne pouvoir à Mme Florence PECHEVIS).

Mme Aurélie PINEAU est nommée secrétaire de séance.

2020.127

CRÉATION D'UN TROTTOIR PARTAGE (VÉLOS/PIÉTONS) ENTRE LE LYCÉE JEAN MONNET ET LE CARREFOUR DE LA RD 24 ET LA RUE ROBERT DAUGAS
Convention de financement et d'entretien entre la Ville et le Département

Dans le cadre de la reconstruction du pont de Châtenay et la mise en place à titre expérimental d'une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) appelée Chaussidou, le Conseil Départemental de la Charente, la Ville de Cognac et Grand Cognac Communauté d'Agglomération, ont décidé de profiter de cette opération pour améliorer le déplacement des vélos et piétons en provenance de Boutiers et du camping en période estivale.

Après concertation avec les représentants du Comité Départemental de cyclisme, de l'UFOLEP 16 et de l'association Vélo de Vie, les travaux de création d'un espace partagé

(vélos/piétons) entre le lycée Jean Monnet et le carrefour de la route départementale n°24 et la rue Robert Daugas, ont été actés.

Le Département de la Charente a confié d'une part, la maîtrise d'ouvrage de cette opération à la Ville de Cognac qui assurera son financement ; en contrepartie le Département de la Charente s'engage à participer à hauteur de 30 % du montant des dépenses réelles hors taxes, étant entendu que cette contribution est estimée à 61 000 € sur la base de l'avant-projet, et d'autre part à l'entretien des équipements réalisés.

Il conviendrait en conséquence d'approuver la convention de financement et d'entretien à intervenir entre la Ville de COGNAC et le Département de la Charente.

La Commission Environnement, Cadre de Vie et Projets Urbains réunie le 30 septembre 2020 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

APPROUVE la convention de financement et d'entretien à intervenir entre la Ville de Cognac et le Département de la Charente pour la création d'un trottoir partagé (vélos/piétons) entre le lycée Jean Monnet et le carrefour de la route départementale n°24 et la rue Robert Daugas.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à cette opération, sans nouvelle délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Morgan BERGER